



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 1^{er} décembre 2014.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5

Catherine Haulard, directrice générale
Vincent Maranda, greffier
Ramin Jawanda, trésorière

ABSENCE :

Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6
--------------	---	------------------------------------

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : R3712-2014

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 1^{er} décembre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: R3713-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2014.

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer
Il est résolu:**

D'approuver les procès-verbaux des séances du 3 novembre et du 18 novembre 2014 tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MOT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTION

5.1. **Madame Maureen Cunningham – 52 Turtle Pond**

- Question concernant la carte annexée aux copies des règlements 653, 654 et 655. Monsieur le maire Ed Prévost répond que ce sujet sera discuté en détail un peu plus tard.

6. CORRESPONDANCE



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

6.1. **Dépôt du bordereau de correspondance du mois de novembre 2014**

7. **RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU**

8. SERVICE DE L'URBANISME

8.1. **Dépôt de la liste des permis émis pour le mois de novembre 2014**

8.2. **Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2014**

No : R3714-2014

Le conseiller Deborah Woodhead dépose le procès-verbal de cette réunion.

8.3. **Nomination du Comité de démolition**

No: R3715-2014

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement no 355 décrit la composition du comité de démolition et indique que le terme de chaque membre du comité est d'un an;

**PAR CONSÉQUENT,
Il est dûment proposé par le conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QU'à partir du 1^{er} décembre 2014 le Comité consultatif de démolition soit formé et structuré de la manière exposée ci-après pour un mandat qui se termine à la séance régulière du conseil du mois de novembre 2015:

Conseiller Deborah Woodhead
Conseiller Barbara Robinson
Conseiller Nicole Durand

ET que le conseiller Deborah Woodhead soit nommée à titre de présidente de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. **642 Main – nouvelle enseigne pour l'église St-James**

No: R3716-2014

ATTENDU qu'une demande a été reçue pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour l'église St-James située au 642 rue Main;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé à sa réunion du 13 novembre 2014 l'approbation de l'installation de ladite enseigne.

**Par conséquent,
Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson
Et résolu que :**

QUE la Ville d'Hudson donne son accord à la recommandation du CCU quant à l'installation de la nouvelle enseigne au 642 Main.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **TRÉSORERIE**

9.1. **Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs:**

No : R3717-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période de novembre 2014.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer
Il est résolu :**

D'approuver les déboursés, les salaires et les comptes fournisseurs suivants:

i) Déboursés :	\$291,230.61
ii) Salaires :	\$195,609.00
iii) Mensuels	\$209,983.00

Le trésorier certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. **Dépôt – déclarations des intérêts pécuniaires**

No : R3718-2014

Le greffier, Vincent Maranda, déclare que les membres suivants du Conseil municipal ont dûment déposé devant l'assemblée une déclaration de leurs intérêts pécuniaires pour l'année 2014, dans les délais prescrits par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*:

M. Ed Prévost, maire
M. Robert Spencer, conseiller du district 1
M. Ron Goldenberg, conseiller du district 2
Mme Nicole Durand, conseiller du district 3
Mme Barbara Robinson, conseiller du district 4
Mme Deborah Woodhead, conseiller du district 5
Mme Natalie Best, conseiller du district 6

10. **DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

11. **TRAVAUX PUBLICS**

11.1. **Approbation de crédits pour l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage)**

No : R3719-2014

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire autoriser d'avance des crédits pour l'achat de sel durant la saison 2014-2015;

ATTENDU QU'une partie des besoins de la Ville en sel serait comblée avec une quantité de 900 tonnes de sel pour un montant approximatif de \$83,000;

L'achat de ce sel de déglacage (brut) se ferait auprès de Mines Seleine pour l'entretien hivernal de nos routes pour le début de la saison 2014-2015;

**Suivant la proposition de Ron Goldenberg
Dûment appuyée par Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson pré-approuve un crédit de \$83000 pour l'achat de 900 tonnes de sel auprès de Mines Seleine pour l'entretien hivernal des routes sur le territoire de la Ville d'Hudson pour le début de la saison 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

12. ENVIRONNEMENT & SANTÉ

12.1. **Renouvellement – contrat avec Robert Daoust et Fils inc. pour les déchets domestiques**

No: R3720-2014

ATTENDU qu'un contrat pour une durée initiale de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2010 fut accordé à Robert Daoust et Fils Inc., avec option de renouvellement pour les années 2013 et 2014 qui fut exercée, pour la collecte, transport et dispositions de résidus domestiques ;

ATTENDU que la Ville d'Hudson désire aller en appel d'offres pour ce service avec un nouveau contrat qui débuterait le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU que le contrat avec Robert Daoust et Fils Inc. se termine le 31 décembre 2014 et que, pour assurer un service continu, la Ville désire prolonger avec certains changements avantageux pour la Ville le contrat pour une période de 3 mois jusqu'au 31 mars 2015 jusqu'à ce qu'un nouveau contrat soit conclu avec le soumissionnaire choisi;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson prolonge pour 3 mois, jusqu'au 31 mars 2015, le contrat du 1^{er} janvier 2010 qui fut accordé à Robert Daoust et Fils Inc. pour la collecte, transport et disposition de résidus domestiques en amendant la fréquence des collectes au prix révisé de \$23,975 plus taxes par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. **Appel d'offres pour la collecte, transport et dispositions de résidus domestiques et volumineux et résidus verts**

No : R3721-2014

ATTENDU que la Ville d'Hudson désire aller en appel d'offres par voie de SEO pour le service de collecte, transport et dispositions de résidus domestiques et volumineux et résidus verts avec un nouveau contrat qui débuterait le 1^{er} avril, 2015;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson autorise le personnel de la Ville d'Hudson à préparer le devis pour aller en appel d'offres et à lancer un appel d'offres par voie de SEO pour la collecte, transport et dispositions de résidus domestiques et volumineux et résidus verts de la Ville d'Hudson pour un terme initial de 3 ans débutant le 1^{er} avril 2015, avec option de renouvellement pour 2 ans additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3. **Appel d'offres pour la distribution, l'entretien et la gestion de bacs de récupération**

No : R3722-2014

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire aller en appel d'offres par voie de SEO pour le service de distribution, l'entretien et la gestion de bacs de récupération pour la Ville d'Hudson avec un contrat qui débuterait le 1^{er} avril, 2015;

**Suivant la proposition de Nicole Durand
Dûment appuyée par Deborah Woodhead
Il est résolu :**



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

QUE la Ville d'Hudson autorise le personnel de la Ville d'Hudson à préparer le devis pour aller en appel d'offres et à lancer un appel d'offres par voie de SEAO pour la distribution, l'entretien et la gestion de bacs de récupération pour la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **PARCS & LOISIRS**

14. **CULTURE & TOURISME**

14.1. **Mandataire – subventions culture et tourisme**

No : R3723-2014

ATTENDU que la Ville d'Hudson désire mandater le Directeur, culture et tourisme de la Ville d'Hudson pour faire des démarches et signer des documents en rapport avec l'obtention de subventions liées au développement de la culture et du tourisme.

**Suivant la proposition de Ron Goldenberg
Dûment appuyée par Robert Spencer
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson mandate le Directeur, culture et tourisme de la Ville d'Hudson pour faire les démarches et signer tous les documents auprès d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux au niveau fédéral, provincial et régional (notamment Patrimoine Canada, MRC de Vaudreuil-Soulanges, Ministère de la culture et des communications) ayant rapport avec l'obtention de subventions liées au développement de la culture et du tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE**

16. **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES**

16.1. **Mandat aux avocats – poursuite judiciaire – Bourassa Boyer Inc. (C.S. 760-17-003716-142)**

No : R3724-2014

ATTENDU QUE Bourassa Boyer Inc. a fait signifier à la Ville de Hudson une requête introductive d'instance, datée du 30 octobre 2014, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-003716-142;

ATTENDU QUE par cette poursuite judiciaire, Bourassa Boyer Inc. réclame à la Ville de Hudson la somme de 74 902,53\$ pour des services professionnels qu'elle allègue lui avoir rendus;

ATTENDU QUE la Ville de Hudson entend contester la poursuite judiciaire entreprise par Bourassa Boyer inc. et lui réclamer un dédommagement pour le préjudice découlant de ses agissements et omissions;

ATTENDU QUE la Ville de Hudson a des raisons légitimes de remettre en cause les agissements et omissions de Bourassa Boyer Inc. à son égard et de requérir l'intervention de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

**Suivant la proposition de Robert Spencer
Dûment appuyée par Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Hudson mandate la firme d'avocats Dunton Rainville SENCRL pour défendre et faire valoir ses intérêts dans la procédure judiciaire entreprise devant la Cour supérieure portant le numéro 760-17-003716-142 et auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

16.2. Mandat aux avocats – démarches d'enquête et d'indemnisation – anciennes administrations

No : R3725-2014

ATTENDU QUE le 8 avril 2014, le conseil municipal de la Ville de Hudson a adopté la résolution R3592-2014 accordant le mandat à la firme Goudreau Poirier Inc. pour la vérification et l'émission des états financiers 2013, 2014 et 2015 de la Ville d'Hudson;

ATTENDU QUE le 18 novembre 2014, la firme Goudreau Poirier Inc. a remis à la Ville de Hudson une lettre de recommandations ainsi que le rapport financier 2013 consolidé pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'exercice financier de la Ville de Hudson terminé le 31 décembre 2013 s'est soldé par un déficit de \$1,754,939 plutôt qu'un surplus anticipé;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation de sa lettre de recommandations et de ce rapport financier 2013 consolidé, la firme Goudreau Poirier Inc. a identifié plusieurs anomalies résultantes d'erreurs autres que des erreurs négligeables;

ATTENDU QUE l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a annoncé le 9 octobre 2014, avoir arrêté l'ex-directrice générale de la Ville de Hudson en lien avec des agissements et omissions qu'elle aurait commis alors qu'elle était à l'emploi de la Ville de Hudson;

ATTENDU QUE la Ville de Hudson entend faire la lumière sur les agissements et omissions des anciens élus et administrateurs municipaux, ainsi que les professionnels externes les ayant conseillés, qui auraient fait preuve de négligence, faute lourde et abus de confiance dans la gestion des finances de la Ville de Hudson afin de voir à leurs adresser les demandes d'indemnisation appropriées;

ATTENDU QUE la Ville de Hudson doit retenir les services de différents professionnels pour la soutenir dans sa démarche, dont les services d'avocats;

**Suivant la proposition de Ron Goldenberg
Dûment appuyée par Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Hudson mandate la firme d'avocats Dunton Rainville SENCRL pour faire valoir ses intérêts et entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre les anciens élus, administrateurs municipaux et professionnels externes de la Ville de Hudson ayant fait preuve de négligence, faute lourde et abus de confiance dans la gestion des finances de la Ville de Hudson de même que pour faire valoir ses intérêts auprès des ordres professionnels pouvant être concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3. Mandat aux avocats – démolition de la « clôture » sur la propriété située au 68, Como Gardens (matricule # 5534393221)

No : R3726-2014

ATTENDU QUE les représentants municipaux ont constaté la présence d'une « clôture » composée de matériaux hétéroclites sur la propriété située au 68, Como Gardens, contrevenant aux dispositions de l'article 520 du Règlement de zonage No526;

ATTENDU QUE le 8 novembre 2014, une mise en demeure a été transmise au propriétaire de la propriété située au 68, Como Gardens, pour qu'il retire ladite « clôture » de sa propriété dans les cinq (5) jours suivants;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas obtempéré à la demande formulée dans le délai accordé;

ATTENDU QUE la situation constitue une contravention claire à la réglementation municipale en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Robert Spencer



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

**Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Hudson mandate la firme d'avocats Dunton Rainville SENCRL pour entreprendre les procédures judiciaires requises devant la Cour supérieure pour l'enlèvement de la « clôture » sur la propriété située au 68, Como Gardens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4. Nomination d'un comité consultatif pour la reconstruction du Lac Pine

No: R3727-2014

ATTENDU QUE le conseil de la Ville d'Hudson désire mettre sur pied un comité afin de recevoir de ceux-ci des recommandations sur le type de barrage qui pourrait être construit pour remplacer le barrage au Lac Pine qui est fissuré;

ATTENDU QUE plusieurs résidents de la Ville d'Hudson sont prêts à siéger sur ce comité;

**En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson
Et résolu:**

QU'à compter du 1^{er} décembre 2014, les personnes suivantes formeront le comité consultatif du barrage du Lac Pine dans le but d'informer le conseil des différents types de barrages qui pourraient être construits afin de remplacer le barrage du Lac Pine qui est maintenant fissuré :

Germain Laporte
Ken Walker
Martin J. Lechowicz
Vincent Maranda

Le greffier agira à titre de président de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5. Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil

No : R3728-2014

ATTENDU QUE tout conseil municipal doit, par résolution et avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires;

ATTENDU QUE le conseil pourra décider, par résolution, qu'une séance sera tenue à une autre date, heure ou endroit que celle prévue au calendrier ;

ATTENDU QUE le greffier devra alors donner un avis public de tout changement ;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead:
Il est résolu :**

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville d'Hudson pour 2015, lesquelles se tiendront au Centre communautaire Stephen F. Shaar (394 Main), à 19h30, le premier lundi de chaque mois sauf pour les mois de janvier et septembre, aux dates suivantes:

12 janvier
2 février
2 mars
7 avril



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

4 mai
1 juin
6 juillet
3 août
8 septembre
5 octobre
2 novembre
7 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AVIS DE MOTION

17.1. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la démolition

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Deborah Woodhead qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un règlement concernant la démolition sera présenté pour adoption.

Le conseiller Deborah Woodhead demande également dispense de lecture dudit règlement.

17.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les compensations et tarifications 2015

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ron Goldenberg qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un règlement concernant les compensations et tarifications 2015 sera présenté pour adoption.

Le conseiller Ron Goldenberg demande également dispense de lecture dudit règlement.

18. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

18.1. Amendement au règlement d'emprunt n° 504

No: R3729-2014

CONSIDÉRANT le règlement no 504 autorise une dépense au montant de six million quatre cent mille dollars (6 400 000\$) pour l'amélioration de la distribution, de la quantité et de la qualité de l'eau potable du réseau municipal.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hudson et de ses employé(e)s cadres de revoir les termes de remboursement (taxation) du règlement d'emprunt no 504.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la session régulière du 6 octobre 2014.

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement no 653 et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT,

Il est dûment proposé par le conseiller Ron Goldenberg

Appuyé par le conseiller Robert Spencer

Et résolu :

QUE le règlement n° 653 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

ARTICLE 1 : AMENDEMENT

L'article 10 du règlement 504 est abrogé et remplacé en son intégrité par l'article suivant :

Article 10 :



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (matricule) situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable (matricule) dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables (matricules) dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.2. Amendement au règlement d'emprunt n° 505

No: R3730-2014

Considérant le règlement n° 505 a autorisé une dépense de quatorze millions huit cent mille dollars (\$14, 800, 000) pour la construction d'un système d'assainissement des eaux usées comprenant une usine de traitement sur une partie du territoire de la Ville d'Hudson.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hudson et de ses employé(e)s cadres de revoir les termes de remboursement (taxation) du règlement d'emprunt no 505.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la session régulière du 6 Octobre 2014.

Considérant que les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement n° 654 et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT,
Il est dûment proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Robert Spencer
Et résolu :**

QUE le règlement n° 654 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

ARTICLE 1 : AMENDEMENT

L'article 9 du règlement n° 505 est abrogé et remplacé en son intégrité par l'article suivant :

Article 9:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (matricule) situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable (matricule) dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables (matricules) dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.3. Amendement au règlement d'emprunt n° 554

No: R3731-2014

Considérant le règlement 554 a autorisé autorisant une dépense au montant de deux millions cent mille dollars (2 100.000\$) pour le traitement des boues de lavage des filtres et le bâtiment de filtration dans la Ville d'Hudson.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Hudson et de ses employé(e)s cadres de revoir les termes de remboursement (taxation) du règlement d'emprunt no 554.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la session régulière du 6 Octobre 2014.

Considérant que les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement n° 655 et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT,
Il est dûment proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Robert Spencer
Et résolu :**

QUE le règlement n° 655 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

ARTICLE 1 : AMENDEMENT

L'article 9 du règlement 554 est abrogé et remplacé en son intégrité par l'article suivant :

Article 9:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (matricule) situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable (matricule) dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables (matricules) dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. AFFAIRES REPORTÉES

20. QUESTIONS DES CITOYENS:

20.1. Mr. Larry Grey – 106 Elm

- Demande si le propriétaire de la clôture au 68 Como Gardens sera facturé pour toutes les dépenses juridiques encourues par la Ville.
- Monsieur le maire Ed Prévost répond que si le propriétaire perd, il doit payer.

20.2. Madame Anne Cruickshank – 109 Hemlock

- Questionne le mandat du comité de démolition; demande pourquoi la Ville emprunte de l'argent suite à l'annonce du grand déficit en Novembre, comment est-ce que la Ville trouvera les fonds pour payer les intérêts et payer le déficit.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014

Monsieur le maire Ed Prévost répond que le budget 2015 sera présenté le 17 décembre et le plan stratégique en janvier. Le conseiller Deborah Woodhead ajoute que le mandat du comité de démolition sera sur le site internet demain.

20.3. **Monsieur David Pfeiffer – 64 Côte St-Charles**

- Demande quand le réseau d'égout public sera raccordé à l'ouest du 64 Côte St-Charles.

Monsieur le maire Ed Prévost demande à Monsieur Pfeiffer de contacter la directrice générale, madame Catherine Haulard, après la réunion.

20.4. **Madame Laura McCaffrey – 92 Main**

- Demande si la Ville d'Hudson fera une demande reconventionnelle dans la cause Bourassa Boyer? Y-a-t-il une limite pour les frais juridiques?

Monsieur le maire Prévost répond dans l'affirmative à la première et ajoute que le Conseil a eu une rencontre avec les avocats de la firme Dunton Rainville pour évaluer le dossier et les coûts seront surveillés de près.

20.5. **Monsieur Daren Legault – 861 Rousseau**

- Remercie le maire, le conseil et l'administration pour la correction des 3 règlements.

20.6. **Monsieur George Ellerbeck – 193 Main**

- Remercie le Conseil, les gens et commerçants qui ont donné des items pour l'enchère annuelle des pompiers et le fonds des paniers de Noël. Remerciements spéciaux à monsieur Mike Lawrence et sa famille pour l'excellent travail ainsi que les agents de Royal Lepage qui ont organisé l'événement. Un montant de 15,000\$ a été recueilli ce soir-là.

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R3732-2014

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Vincent Maranda
Greffier**